

## COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Nombre de  
Conseillers en  
Exercice : 130

### Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans la salle 400 du carré des docks sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

#### Étaient présents :

Edouard PHILIPPE; Jean-Baptiste GASTINNE; Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Jérôme DUBOST; Christine MOREL; Florent SAINT-MARTIN; Cyriaque LETHUILLIER; Michel RATS; Alban BRUNEAU; Hubert DEJEAN DE LA BATIE (à partir de 17h25 examen du dossier n° 15); Pascal LEPRETTRE; Malika CHERRIERE; Christian GRANCHER; Jean-Louis MAURICE; Thérèse BARIL; Jean-Michel ARGENTIN; François AUBER; André BAILLARD; Frédéric BASILLE; Gilles BELLIERE; Monique BERTRAND; Augustin BOEUF; Jean-Pierre BONNEVILLE; Fanny BOQUET; Pierre BOUYSSSET; Patrick BUSSON; Gaëlle CAETANO; Agnès CANAYER; Noureddine CHATI; Annie CHICOT; Avelyne CHIROL; Olivier COMBE; Christine CORMERAIS (à partir de 17h45 examen du dossier n° 19); André CORNOU; Pascal CORNU; Louisa COUPPEY; Nadège COURCHE; Isabelle CREVEL; Stéphanie DE BAZELAIRE; Laëticia DE SAINT NICOLAS (à partir de 18h15 examen du dossier n° 21); Régis DEBONS (à partir de 17h45 examen du dossier n° 19); Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Fabienne DELAFOSSE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Marie-Claire DOUMBIA; Marie-Laure DRONE; Wasil ECHCHENNA; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT; Solange GAMBART; Laurent GILLE; Antonin GIMARD (à partir de 17h25 examen du dossier n° 15); Carol GONDOUIN; Denis GREVERIE; Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Christelle GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jocelyne GUYOMAR; Jean-Luc HEBERT; Sophie HERVE; Fanny HEUZE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE; Virginie LADOUCE; Laurent LANGELIER (à partir de 17h15 examen du dossier n° 13); David LAURENT; Jean-Pierre LEMBOURG; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Daniel LEMESLE; Sandrine LEMOINE; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE; Jacques MARTIN; Emilie MASSET; Denis MERVILLE; Nathalie NAIL; Madjid NASSAH; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Etienne PLANCHON; Dominique PREVOST; Michel PRUD'HOMME; Aurélie REBEILLEAU; Alain RENAUT; Olivier ROCHE; Didier SANSON; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE; Sylvain VASSE; **Membres Titulaires**, Bruno BOUTEILLER; Olivier LEMAIRE; Karine RAMAIN; **Membres Suppléants**.

#### Étaient absents :

Yann ADREIT; Patrick BUCOURT; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Christian DUVAL; Marine FLEURY; Anne-Virginie LE COURTOIS; Hervé LEPLEUR; Pierre SIRONNEAU.

#### Était excusé et non représenté :

Nicolas SIMON.

#### Pouvoirs :

Dominique BELLENGER a donné pouvoir à Marc GUERIN; Laurence BESANCENOT a donné pouvoir à Solange GAMBART; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Christine MOREL; Pascal CRAMOISAN a donné pouvoir à Louisa COUPPEY; Hady DIENG a donné pouvoir à Laurent LANGELIER; Christine DOMAIN a donné pouvoir à Pascal LEPRETTRE; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Noureddine CHATI; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU; Marie-Catherine GRZELCZYK a donné pouvoir à Olivier LEMAIRE; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER; Jean-Paul LECOQ a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON; Pierre MICHEL a donné pouvoir à Patrick TEISSERE; Stéphanie MINEZ a donné pouvoir à Bruno LOZANO; Bineta NIANG a donné pouvoir à Madjid NASSAH; Florence THIBAUDEAU-RAINOT a donné pouvoir à Philippe TOUILIN; Danièle VASCHALDE a donné pouvoir à Seydou TRAORE; Martine VIALA a donné pouvoir à Karine RAMAIN.

Mme Emilie MASSET a été désignée Secrétaire de séance.

**DELB-20240031**

**URBANISME - SANDOUILLE - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - MODIFICATION SIMPLIFIEE  
N°1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION - DEFINITION.-**

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le budget de l'exercice 2024 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants, L153-45 et suivants, L153-47 et suivants, R104-12, R104-33 et suivants, R153-21 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 approuvant le plan local d'urbanisme de Sandouville ;

VU l'arrêté du Président n°20230190 en date du 5 décembre 2023 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville ;

VU le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville ;

### **CONSIDERANT :**

- que la modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville a été prescrite par arrêté du Président de la Communauté urbaine, le 5 décembre 2023 ;
- que les évolutions envisagées s'inscrivent dans une procédure de modification du PLU conformément aux articles L153-36 et L153-45 et suivants, L153-47 et suivants du Code de l'urbanisme et qu'à ce titre, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique, une simple mise à disposition du dossier au public étant suffisante ;
- qu'il est nécessaire de fixer les modalités de mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville, conformément à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme ;
- que le dossier de disposition du public sera composé du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville, des avis éventuels émis par les personnes publiques associées (PPA) et de la commune de Sandouville ;
- que cette procédure ne concerne que le PLU communal de Sandouville et que la mise à disposition du dossier peut donc avoir lieu uniquement sur cette commune.

**Son Bureau, réuni le 1<sup>er</sup> février 2024, consulté ;**

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

**Après en avoir délibéré ;**

### **DECIDE :**

- **de fixer** les modalités de mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville comme suit :
  - la mise à disposition aura lieu du lundi 11 mars 2024 au jeudi 11 avril 2024 inclus ;
    - o le dossier sera consultable, avant et pendant toute la durée de la mise à disposition, en mairie de Sandouville (143 rue de l'Église 76430 Sandouville) dans sa version papier. Le dossier sera également consultable, dans sa version numérique, sur les sites internet de la Communauté urbaine ([www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr)) et de la commune de Sandouville ([www.sandouville.fr](http://www.sandouville.fr)) ;
    - o le public sera informé de cette mise à disposition, au moins huit jours avant son début, par affichage à la mairie de Sandouville et au siège de la Communauté urbaine, par parution d'une mention de la présente délibération dans un journal local ainsi que par publication de la présente délibération sur les sites internet de la Communauté urbaine ([www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr)) et de la commune de Sandouville ([www.sandouville.fr](http://www.sandouville.fr)) ;
    - o Un registre de mise à disposition, où le public pourra inscrire ses observations et doléances, sera accessible en mairie de Sandouville ;
- **de préciser** qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier au public, la modification simplifiée n°1 du PLU de Sandouville, éventuellement amendée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), de Monsieur le Maire de Sandouville et des observations du public, sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

- **d'informer** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et en mairie de Sandouville et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces publicités mentionnera le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

**Imputation budgétaire**

**Exercice 2024**

**Budget principal**

Opération P3036O002 : planification

Sous-fonction 510 : aménagement et services urbains – services communs

Nature 202 : frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme

CDR gestionnaire : Habitat et Urbanisme

Montant estimé de la dépense : 1 500 euros (publications)

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le 20 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-  
Président

**ACTE EXECUTOIRE**

Reçu en Sous-Préfecture le 20 FEV. 2024

Publié le 20 FEV. 2024